



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-034-2024-01

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cabinet

IDF-2024-01-15-00002 - Arrête °008/2023 CABDG/IRAS du 15/01/2024 portant désignation d un inspecteur au titre de l article L.1435-7 du Code de la santé publique - Stella DUFLOT?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2024-01-16-00003 - Arrêté n°DOS-2024/073 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale SOMMEVILLE (7 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-15-00002

Arrête °008/2023 CABDG/IRAS du 15/01/2024
portant désignation d un inspecteur au titre de
l article L.1435-7 du Code de la santé publique -
Stella DUFLOT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°008/2023 – CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau I (Master 2 Sciences, Technologies, Santé, mention Management sectoriel) détenu par Stella DUFLOT ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection a été validé par l'EHESP en date du 15 décembre 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Stella DUFLOT est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2^e :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3^e :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4° : La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15/01/2024

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-16-00003

Arrêté n°DOS-2024/073 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale SOMMEVILLE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS – 2024/073

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE SOMMEVILLE » sis 4, rue de Brunoy
à QUINCY-SOUS-SENART (91480)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/1103 du 21 mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « SOMMEVILLE » sis, 4 rue de Brunoy à QUINCY SOUS SENART (91480).

CONSIDÉRANT Les demandes reçues en date des 21 avril, 28 juillet et 20 octobre 2023, complétées le 4 janvier 2024 de Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN du cabinet MBA & Associés, conseils juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE SOMMEVILLE », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE SOMMEVILLE », sis 4, rue de Brunoy à QUINCY SOUS SENART (91480), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La démission de Madame Anne-Lise BRAVETTI de son mandat de directrice générale de la société « SOMMEVILLE » et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable, ainsi que la cession d'une action détenue dans la société au bénéfice de la SELAS « GUEVALT » à effet du 1^{er} avril 2023 ;
- La démission de Madame Stéphanie BERNUSSET de son mandat de directrice générale de la société « SOMMEVILLE » et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable, ainsi que la cession d'une action détenue dans la société au bénéfice de la SELAS « GUEVALT » à effet du 1^{er} avril 2023 ;
- La démission de Madame Marielle FABRE BONNET de son mandat de directrice générale de la société « SOMMEVILLE » et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable, ainsi que la restitution de son action prêtée par la SELAS « GUEVALT » ;
- La démission de Monsieur Cyril SERIZER de son mandat de directeur général de la société « SOMMEVILLE » à compter du 1^{er} avril 2023 et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable à compter du 31 décembre 2023 ;
- La démission de Madame Hafida CHERABI épouse MEZANI de son mandat de directrice générale de la société « SOMMEVILLE » à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- La démission de Madame Hourrya ZOUHRI épouse BADAOUI de son mandat de directrice générale de la société « SOMMEVILLE » à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- La démission de Monsieur Ronny BOUTBOUL de son mandat de directeur général de la société « SOMMEVILLE » à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Marie RUAS avec restitution de son action de catégorie « O » au profit de la SELAS « GUEVALT » en date du 1^{er} novembre 2023 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Antoine VINCLAIR avec restitution de son action de catégorie « O » au profit de la SELAS « GUEVALT » en date du 31 décembre 2023 ;
- L'intégration de Monsieur Hicham BENTCHIKOU en qualité de nouveau biologiste associé et la cession d'une action détenue par Monsieur Cyril SERIZER à son profit en date du 1^{er} janvier 2024 ;
- L'agrément de Monsieur Louis GOURION, en qualité d'associé de la société « SOMMEVILLE » par le biais d'un prêt de consommation d'une action consenti par la SELAS « GUEVALT » à son profit en date du 22 mars 2023 ;
- L'agrément de Monsieur Franck SEBBAN en qualité de nouvel associé de la société « SOMMEVILLE » par le biais d'un prêt de consommation d'une action consenti par la SELAS « GUEVALT » à son profit en date du 1^{er} novembre 2023 ;
- La fermeture du site sis 85, place du Souvenir à MOISSY CRAMAYEL (77550) et l'ouverture du site sis 255, avenue Philippe Bur à MOISSY CRAMAYEL (77550) prévue le 15 janvier 2024 ;
- La fermeture du site pré-post analytique sis Espace commercial Val Sénart, rue des deux Communes à QUINCY-SOUS-SENART (91430), à effet au 7 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT La copie du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la SELAS « SOMMEVILLE » en date du 11 avril 2023 actant :

- Les démissions de Mesdames Anne-Lise BRAVETTI, Stéphanie BRENUSSET et Marielle FABRE BONNET de leur mandat de directeurs généraux de la société « SOMMEVILLE » et de la cessation de leurs fonctions de biologistes coresponsables au sein de la SELAS « SOMMEVILLE » avec cession de leur détention capitalistique au bénéfice de la société « GUEVALT » ;
- Les démissions de Mesdames Hafida MEZANI et Hourrya BADAoui et de Messieurs Cyril SERIZER et Ronny BOUTBOUL de leurs mandats de directeurs généraux de la société « SOMMEVILLE » avec effet à compter du 1^{er} avril 2023.

CONSIDERANT Les extraits du procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « SOMMEVILLE » en date du 19 juin 2023 actant :

- L'adoption des nouveaux statuts de la société ;
- L'adoption du nouveau règlement intérieur de la société.

CONSIDERANT La décision unanime des associés de la SELAS « SOMMEVILLE » en date du 13 octobre 2023 approuvant :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associée Madame Marie RUAS avec restitution d'une action catégorie « O » au bénéfice de la SELAS « GUEVALT » en date du 1^{er} novembre 2023 ;
- L'agrément de Monsieur Franck SEBBAN en qualité de nouvel associé de la société « SOMMEVILLE » par le biais d'un prêt de consommation d'une action consenti par la SELAS « GUEVALT » à son profit en date du 1^{er} novembre 2023 ;
- La ratification de la fermeture du site pré-post analytique sis Espace commercial Val Sénart, rue des deux Communes à QUINCY-SOUS-SENART (91430) ;

CONSIDERANT La décision unanime des actionnaires de la SELAS « SOMMEVILLE » en date du 13 novembre 2023 approuvant :

- L'agrément de Monsieur Hicham BENTCHIKOU en qualité de nouvel associé de la société « SOMMEVILLE » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé Monsieur Cyril SERIZER à compter du 1^{er} janvier 2024 et l'agrément de la cession de son action de catégorie « O » de la société à Monsieur Hicham BENTCHIKOU en date du 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT

La décision unanime des actionnaires de la SELAS « SOMMEVILLE » en date du 6 décembre 2023 approuvant la cessation d'activité au sein de la société, de Monsieur Antoine VINCLAIR à compter du 31 décembre 2023 et de la restitution de son action de catégorie « O » au bénéfice de la SELAS « GUEVALT », et agrée le prêt de cette action de catégorie « O » détenue par la SELAS « GUEVALT » au bénéfice de Monsieur Philippe SASSON en date du 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT

Les ordres de mouvements relatifs à la cession d'une action de la SELAS « GUEVALT » au profit, respectivement, de Madame Marielle FABRE BONNET et de Monsieur Ronny BOUTBOUL en date du 22 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT

Les ordres de mouvements relatifs aux cessions d'actions de Mesdames Anne-Lise BRAVETTI, Stéphanie BERNUSSET et Marielle FABRE BONNET au profit de la société « GUEVALT » à effet du 1^{er} avril 2023 ;

- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'action de catégorie « O » de Monsieur Cyril SERIZER au profit de Monsieur Hicham BENTCHIKOU à effet en date du 1^{er} janvier 2024 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation d'une action de catégorie « O » conclue entre la société « GUEVALT » et Monsieur Franck SEBBAN en date du 17 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation d'une action de catégorie « O » conclue entre la société « GUEVALT » et Monsieur Philippe SASSON en date du 23 mars 2023 ;
- CONSIDÉRANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « SOMMEVILLE » et Monsieur Franck SEBBAN en date du 20 octobre 2023, à compter du 1^{er} novembre 2023 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de travail à temps partiel conclu entre la SELAS « SOMMEVILLE » et Monsieur Louis GOURION, à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « SOMMEVILLE » et Monsieur Hicham BENTCHIKOU en date du 15 novembre 2023, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Franck SEBBAN, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 1^{er} novembre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Louis GOURION, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 1^{er} avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Hicham BENTCHIKOU, ainsi que son inscription au tableau du conseil départemental de Seine-et-Marne de l'Ordre des médecins à compter du 14 décembre 2023 ;
- CONSIDERANT** L'attestation établie par Monsieur Hicham BENTCHIKOU en date du 20 décembre 2023, par laquelle il atteste « être en mesure d'être présent physiquement sur un site du laboratoire de biologie médicale SOMMEVILLE, en cas d'urgence ou autre impératif, notamment pour remplacer un autre biologiste, effectuer un prélèvement relevant de la compétence exclusive du biologiste médical ou annoncer une sérologie infectieuse positive en présentiel » ;
- CONSIDERANT** Les décisions du Président de la SELAS « SOMMEVILLE » en date du 17 juillet 2023 décidant du transfert du site, sis 85 place du Souvenir à MOISSY-CRAMAYEL (77550) au 255, avenue Philippe Bur à MOISSY CRAMAYEL (77550) ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial sous conditions suspensives conclu entre la société « SCI MOISSY CENTRE » (le bailleur) et la SELAS « SOMMEVILLE » (le preneur), représentée par Monsieur Xavier NOEL agissant en qualité de responsable des services généraux, mandaté par Monsieur Philippe SASSON, relatif aux locaux 255, avenue Philippe Bur à MOISSY CRAMAYEL (77550), conclu le 8 décembre 2022, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 255, avenue Philippe Bur à MOISSY-CRAMAYEL (77550), la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 6,92 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ;
- CONSIDERANT** Les motifs de santé publique invoqués justifiant la fermeture du site sis Espace commercial Val Sénart, rue des deux Communes à « QUINCY-SOUS-SENART » (91430) ;
- CONSIDÉRANT** Les statuts de la SELAS « SOMMEVILLE » en date du 19 juin 2023 ;

CONSIDERANT Le règlement intérieur de la SELAS « SOMMEVILLE » à effet du 19 juin 2023 ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « SOMMEVILLE ».

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé 4 rue de Brunoy à QUINCY SOUS SENART (91480), dirigé par Monsieur Philippe SASSON, biologiste responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE SOMMEVILLE » sise 4, rue de Brunoy, 91480 QUINCY SOUS SENART, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le N° 91 001 980 1, est autorisé à fonctionner sous le n° 91-129 sur les sept sites listés ci-dessous :

1. Le site QUINCY SOUS SENART siège social, site principal
4, rue de Brunoy à QUINCY SOUS SENART (91480)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (**bactériologie**, parasitologie-micologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 981 9
2. Le site BRUNOY
13, rue de la République à BRUNOY (91800)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 982 7
3. Le site COMBS LA VILLE
Rue Vaux la Reine à COMBS LA VILLE (77380)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 899 2
4. **Le site MOISSY CRAMAYEL jusqu'au 13 janvier 2024**
85 place du Souvenir MOISSY CRAMAYEL (77550)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 900 8
4. **Le site MOISSY CRAMAYEL à compter du 15 janvier 2024**
255 avenue Philippe Bur à MOISSY CRAMAYEL (77550)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 900 8
5. Le site MONTGERON
174, avenue de la république à MONTGERON (91230)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 983 5
6. Le site YERRES
49, rue de la Gare à YERRES (91330)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 984 3

7. Le site SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
76, avenue Gabriel Péri à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 969 4

La liste des sept biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont sept associés, est la suivante :

1. Monsieur Philippe SASSON, médecin, biologiste-responsable, Président
2. Madame Hourrya BADAOU, pharmacien biologiste
3. Madame Hafida MEZANI, pharmacien biologiste
4. **Monsieur Hicham BENTCHIKOU, médecin biologiste**
5. Monsieur Ronny BOUTBOUL, médecin biologiste
6. **Monsieur Franck SEBBAN, pharmacien biologiste**
7. **Monsieur Louis GOURION pharmacien biologiste, exerçant à titre salarié à mi-temps (soit au minimum 17,5 heures par semaine)**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE SOMMEVILLE » est la suivante :

Associés	Actions de catégorie O	Actions de catégorie P	Nombre total d'actions	Nombre de voix	Capital en %	Droits de vote en %
Hourrya BADAOU	1		1	84	0,149 %	6,29 %
Franck SEBBAN	1		1	84	0,149 %	6,29 %
Hafida MEZANI	1		1	84	0,149 %	6,29 %
Philippe SASSON	2		2	168	0,298 %	12,57 %
Hicham BENTCHIKOU	1		1	84	0,149 %	6,29 %
Ronny BOUTBOUL	1		1	84	0,149 %	6,29 %
Louis GOURION	1		1	84	0,149 %	6,29 %
Total Associés Professionnels Internes	8		8	672	1,19 %	50,31 %
SELAS « GUEVALT »		664	664		98,81 %	49,70 %
Total Associés Professionnels Externes		664	664		98,81 %	49,70 %
TOTAL		664	672		100%	100%

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS 2022/1103 du 21 mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE SOMMEVILLE » sis 4, rue de Brunoy à QUINCY SOUS SENART (91480) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

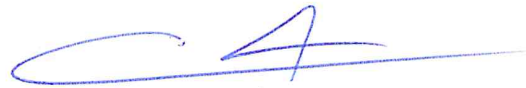
ARTICLE 4^e : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis,

16 JAN. 2024

La Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé d'Ile-de-France

Par délégation
Le Directeur du Pôle Efficience



Fabien PÉRUS